

Vincent Fristot est adjoint au maire de la ville de Grenoble en charge de l'urbanisme, du logement et de la transition énergétique. MeyDIA l'a rencontré...



Quel projet portez-vous pour la ville de Grenoble ?

V. Fristot : les villes émettent plus de 70 % des gaz à effet de serre sur la planète et représentent plus de 50 % de la population mondiale. À l'avenir, une grande partie des enjeux écologiques, économiques et sociaux vont se jouer dans les villes : mobilité, mixité sociale, écologie, transition énergétique sont les grands enjeux de la ville de demain. Changer notre conception de la ville n'est donc pas une option, mais une nécessité. Notre équipe municipale agit pour que Grenoble offre une qualité de vie en tous lieux et pour tous avec un meilleur logement et une organisation urbaine qui permette de répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux. Pour une ville solidaire, qui encourage le vivre-ensemble, qui tisse des liens au lieu de cloisonner.

Comment ce projet peut-il être décliné concrètement ?

V. Fristot : il n'y a pas de solution toute faite ! Il faut explorer toute la gamme des solutions envisageables en évaluant à chaque fois leur degré de pertinence, expérimenter, s'appuyer sur ce qui existe et qui fonctionne ...

Cela suppose de décider de politiques climatiques pour réduire le CO2 urbain notamment par la réhabilitation thermique des bâtiments et s'engager sur la voie des énergies renouvelables, de politiques de planification de la ville (densification autour des axes de transports, renouvellement urbain, espaces naturels publics) et de politiques d'écoconstruction au travers d'écoquartiers.

Pourriez-vous expliciter ces politiques ?

V. Fristot : par exemple, la mise en place d'une solution de transport qui associe marche, vélo, transports publics et usages partagés de la voiture suppose en même temps la réduction des vitesses et du trafic. Cette solution favorise un urbanisme un peu plus dense, mixte et multipolaire.

La densification suscite beaucoup de débats chez nos concitoyens

V. Fristot : il est impératif de lutter contre l'étalement urbain qui grignote année après année les espaces agricoles et les espaces naturels. La densité urbaine c'est aussi ce qui permet d'amortir le réseau de transport en commun comme à Grenoble avec les

cinq lignes de tram. Mais attention il ne s'agit pas de densifier la ville à outrance. Il faut savoir reconstruire là où existent des bâtiments à moindre usage. Rénover, réhabiliter des logements existants mais aussi des bureaux. Ne pas seulement penser quantité mais aussi qualité de vie, faire que les gens restent habiter en ville par choix. Le bilan fait sur le quartier de la caserne de Bonne montre que l'on peut très bien vivre en famille en ville avec des espaces publics très attractifs.

Le travail d'élaboration du PLUi a démarré au niveau de la Metro. Que pouvez-vous en dire ?

V. Fristot : le PLUi précise au niveau de la Métropole à l'horizon 2030 les grandes politiques (aménagement, mobilités, développement économique, habitat) déjà adoptées dans le SCoT. Nous réfléchissons à un outil réglementaire comme une Orientation d'Aménagement et de Programmation du Paysage (OAP Paysage) qui permet une approche très qualitative du PLUi. Ainsi il serait possible d'inscrire dans le PLUi par exemple les cheminements et les traversées d'îlots pour favoriser la porosité urbaine, la préservation de la vue (sur les montagnes !), le patrimoine arboré, la végétalisation de la ville, etc.

A Meylan, de nombreuses opérations de renouvellement urbain ont démarré depuis quelques années. Notamment au travers la construction de logements sur des sites où il y avait des entreprises et ce sans souci de cohérence puisque chaque promoteur réalise son programme immobilier. Votre avis ?

V. Fristot : je dirai simplement attention à ne pas se laisser aller au mouvement foncier qui est plus lucratif... Quant à l'urbanisation à la parcelle, puisque c'est ce vous évoquez, elle ne répond évidemment pas aux grands enjeux de l'urbanisme puisqu'aujourd'hui c'est en termes de pôles de vie qu'il faut organiser l'espace (équipements publics, services, commerces, déplacements, rendre vivants les rez - de chaussée d'immeubles, etc.)

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal - SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Rythmes scolaires



Un décret paru en juin 2017 a autorisé les communes à revenir dès septembre 2017 à la semaine de quatre jours d'école en primaire. Un rapport du groupe du travail du Sénat recommande de ne pas revenir à la semaine de quatre jours malgré les défauts de la réforme, "improvisée et incomplète". Y revenir "serait un mauvais signe car on ferait prévaloir le monde des adultes sur celui des enfants".

La commune de Meylan a choisi de ne pas modifier l'organisation pour cette année scolaire 2017-2018 en raison de délais jugés trop courts. Après l'enquête menée par la mairie auprès des parents, une majorité se dégage pour revenir à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2018. Cette nouvelle organisation de la semaine scolaire n'a jamais vraiment convaincu. Sans doute parce que des améliorations, des ajustements étaient encore à prévoir. Les différents diagnostics devaient servir à cela, plus de temps aurait été nécessaire. Quel gâchis ...

Le Jardin Partagé des Aiguinards : c'est parti !



Sur une surface de 1 300 m², le futur jardin partagé et intergénérationnel prend peu à peu forme. Certes, nous sommes nombreux à nous souvenir qu'à cet endroit il y avait autrefois une piscine d'été nichée dans la verdure... Mais le jardin partagé est un beau projet plein de promesses pour les habitants du quartier dont nous suivons l'avancement avec intérêt.

Malacher Nord

Le nouveau maire de Meylan, Jean-Philippe Blanc a fait retirer de l'ordre du jour du conseil métropolitain la délibération portant sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du projet Malacher Nord /Granier. Et ce "afin que le nouvel exécutif ait le temps de bien prendre connaissance du dossier, de le retravailler et d'en voir les conséquences". Etonnant de la part d'élus qui siègent dans la majorité depuis leur élection en 2014...



Mais grave pour la commune avec le risque d'un arrêt du projet et de la perte des financements.

1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org



Directeur de la publication :
Philippe Schaar



Soutenez MeyDIA

- Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA
- J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom : _____
Adresse : _____

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à A. Rousseau, 18 chemin des Buissons 38240 Meylan



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

Le nouveau jeu meylanais : la recherche d'une majorité



L'actualité politique à Meylan connaît des péripéties et des revirements qui n'en finissent pas... En mars 2017, le vote négatif de treize élus de la majorité n'a pas permis au budget communal d'être adopté, entraînant l'arrêt des projets en cours y compris ceux avec la Metro, déstabilisant le personnel communal et perturbant le fonctionnement des services municipaux. Ce vote a révélé les dissensions politiques et les luttes de pouvoir au sein de cette majorité de droite qui n'en finit pas de se déchirer et qui n'a pas su tourner la page après la condamnation de l'ex-maire de droite MC Tardy en avril 2016.

La mise sous tutelle préfectorale de Meylan, la démission du maire D Guiguet en octobre 2017, l'élection dans la foulée d'un nouveau maire sans légitimité, puisque sans majorité au conseil municipal, le signalement au procureur de la République de possibles irrégularités concernant cinq élus de la majorité par D Guiguet sont les épisodes du mauvais film que vivent les Meylanais.

Dernier épisode au conseil municipal du 20 novembre, le nouveau maire et l'ancien premier adjoint, qui

s'opposaient, pactisent, et dans leur sillage d'autres élus de l'ex majorité qui reviennent sur leur démission remise au conseil municipal précédent. La droite meylanais affiche à présent une majorité de façade, faite de reniements et de petits arrangements entre amis, prête à voler en éclat à la première occasion.

Seules de nouvelles élections permettraient de mettre fin à cette horrible page de l'histoire de la commune et de retrouver une gouvernance normale. La démission collective du conseil municipal aurait été la meilleure solution pour sortir de cette situation de crise mais manifestement les colistiers de Mme Tardy craignent d'affronter le suffrage des Meylanais... Le nouveau maire, JP Blanc, qui s'était engagé à faire voter le budget 2018 avant la fin de l'année annonce qu'il n'en sera rien.

Alors comment les Meylanais pourraient-ils continuer à croire que cette majorité bancale puisse encore diriger la commune de façon efficace et soucieuse de l'intérêt général ? Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Philippe Schaar
Président

Projet de Ville Acte 2 : premier bilan



La commune a lancé début 2017 une démarche d'actualisation de son Projet de Ville de 2010, compte tenu notamment des évolutions réglementaires (adoption du Schéma de Cohérence Territoriale, passage en Métropole, Programme Local de l'Habitat, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Nous faisons le constat que les objectifs affichés du Projet de Ville Acte 1 n'ont pas été atteints :

- La commune de Meylan n'a pas retrouvé un réel dynamisme démographique et n'a pas rajeuni sa population.
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune adopté en 2012, traduction réglementaire de ce Projet de Ville Acte 1, montre ses limites et ses faiblesses puisqu'il autorise toutes les dérives que nous voyons dans les programmes immobiliers récents et en cours de construction. L'urbanisation n'est pas maîtrisée et la commune mérite chaque jour un peu moins son appellation de ville nature, à notre grand regret.
- Malgré d'importants efforts de construction consentis, la ville conserve un gros retard en matière de logements sociaux la mettant en défaut vis-à-vis de la loi.
- Enfin, les équipements communaux n'ont pas fait l'objet de programmes de rénovation. Certains gymnases et locaux communs résidentiels en auraient pourtant bien besoin...

Le Projet de Ville Acte 2 s'est achevé le 14 septembre 2017 par une réunion publique de synthèse des orientations et préconisations issues des ateliers de concertation démarrés il y a six mois avec les habitants et les unions de quartier. Il est à noter que des ateliers "autogérés" par les unions de quartiers ont connu une très forte participation : le mécontentement des habitants sur l'urbanisation actuelle a pu s'exprimer de manière vive.

Ce projet s'est fixé 3 défis :

- Conforter le modèle de Ville Nature
- Promouvoir le vivre-ensemble et le lien social
- Préserver l'identité des quartiers meylanais

L'avis de MeyDIA

✓ Les règles d'urbanisme qui ont été discutées dans cet Acte 2 du Projet de Ville ont trop peu pris en compte les phénomènes liés au changement climatique (périodes de canicule, événements météorologiques majeurs). Le réchauffement climatique étant deux fois plus rapide dans les vallées alpines, il s'agit pourtant d'un enjeu majeur.

✓ Le PLU de 2012 a eu pour conséquence une urbanisation morcelée "à la parcelle", peu respectueuse de la nature, au seul profit des promoteurs, sans réel souci de renforcer la cohésion sociale territoriale.

Et surtout, ce PLU a laissé la commune s'urbaniser sans vision d'ensemble notamment en termes d'espaces publics, d'équipements et de déplacements. Par exemple, il nous paraît indispensable de réfléchir au nombre de logements et d'emplois sur toute la zone comprenant le site PLM, l'avenue de Verdun, le terrain de la faculté de pharmacie, les Buclos, et non pas sur le seul site PLM. Ce Projet de Ville Acte 2 a validé des hauteurs jusqu'à 9 étages pour le secteur

Buclos-Grand Pré. Notre analyse est que cela a été acté pour ne pas nuire aux projets de l'aménageur du site PLM qui envisage de construire des tours de cette hauteur sur cette parcelle. Nous restons opposés à une urbanisation de la plaine de la Taillat (secteur Athanor) comme cela avait été envisagé dans le Projet de Ville Acte 1.

un projet
de vie pour
une ville
durable
CONSTRUIT AVEC LES MEYLANAIS



✓ La requalification en cours d'Inovalée (secteur de renouvellement urbain avec passage d'une zone économique à une zone mixte mêlant habitat et économie) n'a pas fait l'objet d'un point d'étape dans le Projet de Ville Acte 2 qui ne prévoit par ailleurs pas de limite de hauteur des bâtiments sur le secteur Sud d'Inovalée ce que nous contestons fortement (encore une adaptation des règles d'urbanisme aux projets des promoteurs !). Nous ne voulons pas de tour de 10 étages voire beaucoup plus sur Inovalée !

✓ Nous proposons que tous les quartiers de Meylan contribuent à la mixité sociale avec la construction de logements sociaux pour réduire les déséquilibres actuels entre quartiers. Il faut trouver les formes urbaines les mieux adaptées à chaque quartier mais il ne nous semble pas possible de laisser perdurer ce que nous pourrions qualifier "d'urbanisme de classe" qui concentre le logement social sur certains quartiers. De l'habitat locatif social (petits collectifs, maisons mitoyennes, etc) bien intégré à ces secteurs essentiellement pavillonnaires doit trouver sa place dans les quartiers résidentiels du Haut-Meylan et de Charlaix Maupertuis.



✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD), adopté par La Metro et clé de voûte du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a affirmé la volonté d'implanter des services de proximité (commerces, écoles, crèches, équipements...). Nous réaffirmons notre opposition au projet de regroupement de crèches qui priverait certains quartiers de ce type d'équipement, projet en contradiction évidente avec les objectifs de la "ville des courtes distances" et de la vie de quartier si importante à Meylan en l'absence de centre-ville. Nous demandons que soit rediscutée la capacité des écoles meylanaises à recevoir les enfants des nouvelles constructions. Les données communiquées lors des réunions du Projet de Ville Acte 2 ont été fortement critiquées par les habitants.

✓ Dans son chapitre Economie, le PADD donne comme orientation claire de "conforter les pôles économiques stratégiques existants" dont la branche Nord-Est : Inovalée, Domaine Universitaire, CHU. La principale zone d'activités économiques de notre commune est Inovalée. Lors du Projet de Ville Acte 1, une estimation avait donné une augmentation à long terme de 75 000m² de bureaux supplémentaires. Nous regrettons qu'aucun bilan intermédiaire n'ait été fait à l'occasion de l'Acte 2. Nous craignons un risque élevé de diminution de l'activité économique sur le secteur meylanais d'Inovalée sur les prochaines années. au profit de l'habitat.



✓ Il a été peu question des déplacements dans ce Projet de Ville Acte 2. Le Syndicat mixte des Transports en Commun (SMTC) de la Metro a décidé d'engager les études de transformation de la ligne C1 en ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et du prolongement de cette ligne jusqu'à Montbonnot (Le Pré de l'Eau). Nous soutenons ce projet qui devrait permettre aux usagers actuels de bénéficier d'une meilleure qualité de service et qui attirera de nouveaux passagers, ce qui contribuera à réduire les flux automobiles. Nous demandons que l'étude du tracé se fasse en étroite concertation avec les habitants et les entreprises, afin que le tracé retenu satisfasse au mieux les besoins des usagers. Il nous paraît indispensable que la ligne C1 continue à bien desservir les quartiers Charlaix-Maupertuis et Buclos-Grand Pré.

Nous souhaitons que le SMTC raisonne à plus long terme et que l'étude anticipe la transformation d'une ligne BHNS en ligne de tram Meylan/Montbonnot. Même si la transformation de la ligne C1 en ligne de tramway (ligne F) n'est pas pour le court terme, nous estimons qu'il est nécessaire d'étudier dès-à-présent cette possibilité, afin de rendre plus facile l'évolution de la ligne de BHNS en ligne de tramway dans les années à venir.

✓ Il faut transformer la coupure urbaine que représente l'avenue de Verdun en un boulevard urbain avec une circulation apaisée, ce qui suppose un passage à 2 x 1 voie, un site propre pour les transports en communs et un cheminement piétons/cycles de qualité.



✓ Faire la ville en créant des cheminements fluides qui accueillent diverses mobilités nous paraît être un enjeu dans les projets urbains d'aujourd'hui. La tendance que nous observons sur notre commune va dans le sens contraire. Les nouvelles copropriétés sont pour la plupart fermées et non traversables mettant à mal la porosité du tissu urbain. Nous pensons qu'il y a nécessité à faire l'inventaire de tous les cheminements piétons/cycles à la fois sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé (servitudes de passage) qui devront trouver une traduction réglementaire pour être pérennisées.